

---

# Rapport d'activités 2017 et projets 2018

---



---

**Service de sécurité incendie**  
**Municipalité de Pontiac**



## **Mot du directeur**

15 mars 2017,

Conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, il me fait plaisir de présenter le Rapport annuel 2017 su Service de sécurité incendie de Pontiac.

L'année 2017 fut particulièrement éprouvante pour le service de sécurité incendie alors que nous avons dû faire face à une crue centenaire au travers nos autres activités.

Rappelons que plus de 200 résidences ont dû être évacués, qu'une trentaine de chemin ont été fermés pendant des semaines et que les membres de la brigade ont dû faire des centaines de visites à domiciles pour aider les sinistrés.

En 2018 nous comptons miser sur cette expérience pour bonifier notre capacité d'intervention en cas de sinistres majeurs, tout en continuant d'investir dans la formation et en poursuivant la modernisation de nos véhicules et de nos casernes.

En terminant je voudrais remercier les membres de la brigade et le conseil municipal pour leur support.

Richard Groulx  
Directeur du Service de sécurité incendie

## **Constitution**

En avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement 01-17 concernant la constitution d'un service de la sécurité incendie. Ce règlement définit notamment les rôles et responsabilités des membres de la brigade.

## **Mission**

La mission du service est de protéger la vie et les biens des citoyens, de protéger l'environnement, en procédant à la lutte contre l'incendie, au sauvetage lors d'accident de la route et de tout autre incident, ainsi que de porter assistance aux citoyens lors d'appel médical et en se dotant d'un programme en matière de prévention et de protection des incendies afin de réduire les pertes en vies humaines et matérielles sur l'ensemble du territoire de la municipalité et sur tout autre territoire ayant conclu une entente intermunicipale à cet effet, le tout en conformité avec le schéma de couverture risque incendie et le plan de sécurité civile.

Le service de sécurité incendie assume cette responsabilité dans la mesure des moyens qui lui sont accordés par le conseil municipal.

## **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

Le service se compose :

- d'un directeur à temps plein
- de trois capitaines
- de trois lieutenants (vacants)
- de pompiers
- tout autre personnel nécessaire à la réalisation des mandats attribués au service.

L'état-major est composé du directeur et des capitaines.

La brigade est composée de 34 pompiers et pompières.

## Caserne et véhicules d'intervention

Les membres de la brigade sont répartis dans 3 casernes situées dans les secteurs Breckenridge (caserne 1), Luskville (caserne 2) et Quyon (caserne 3).

### Caractéristiques des véhicules incendie

Type de véhicule	Numéro	Année de construction	Marque	Capacité du réservoir
Cadre		2009	DODGE RAM	N/A
Autopompe	213	2008	INTER.FS625 TANKER(28) (211)	11365
Autopompe	211	2014	FREIGHT.- ROSEN. (212)	3820
Autopompe	212	2003	FREIGHT. (24-P3) (213)	5910
Citerne	511	1992	INTER. 40S (1-P2) (511)	5000
Citerne	512	1997	INTER.(32-P1) (512)	6820
Citerne	513	1980	FORD TANKER L80 (27)	6820
Fourgon de secours	612	2000	GMC SAVANA VAN (26-V) (612)	N/A
Fourgon de secours	612	En formule Bail-achat		N/A

### Prévention incendie

Le volet prévention a été hypothéqué cette année en raison du fait que la brigade a été fortement sollicité afin de faire face aux inondation printanières.

Des exercices d'évacuation annuels a été réalisé dans les 3 écoles primaires, à l'OMH Pontiac et au Centre de la petite enfance l'univers des bambinos

Notons que des informations concernant la prévention incendie sont régulièrement diffusés sur le site web, la page Facebook et le Bulletin de la municipalité.

## Interventions

L'historique des interventions fait notamment référence à la fréquence des interventions, aux causes et circonstances les plus fréquentes des incendies, à leurs conséquences pour la population. L'historique permet d'orienter la planification en sécurité incendie et de mieux cibler, par exemple, le contenu de la réglementation municipale ainsi que les sujets et les secteurs à privilégier lors des activités de sensibilisation du public

### Nombres d'appels selon le type d'intervention

Type d'appel	Code	2017
Feu de résidence	200	8
Feu de cheminée	301	3
Feu de commerce	311	0
Feu de véhicule	511	6
Feu de débris ou déchets	413	2
Feu de forêt	414	1
Feu de champ	411	10
Feu électrique	611	20
Feu de gaz	711	0
Intervention-matières dangereuses	719	0
Accident de véhicule	913	80
Assistance	800	19
Assistance aux ambulanciers	819	-
Sauvetage nautique	823	-
Alarme incendie	AL	22
Monoxyde de carbone	Co	1
Vérification et plainte	V	1
Autres		18
Total		191

## Embauche de pompiers

Le 26 septembre 2017, le conseil municipal a procédé à l'embauche (résolution 17-09-3246) de 12 nouveaux pompiers, portant le nombre total de pompiers à 37.

## La disponibilité des pompiers

Selon les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie, lesquelles représentent les règles de l'art applicables au Québec, huit à dix pompiers doivent être réunis lors de l'incendie de bâtiment impliquant un risque faible.

Le Directeur du service incendie de Pontiac estime être en mesure de respecter les normes minimales suivantes compte tenu des effectifs disponibles.

### Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale

En semaine				Fin de semaine	
Jour		Nuit		Nbr pompier	Temps de mobilisation
Nbr pompier	Temps de mobilisation	Nbr pompier	Temps de mobilisation		
8	10 min.	8	8 min.	8	8 min.

Le tableau 16 suivant indique, à titre de référence, les cibles de mobilisation pour atteindre la force de frappe.

### Délai requis pour atteindre la force de frappe dans la pluralité des cas pour les risques faibles

Intérieur du périmètre d'urbanisation Le jour, la semaine	32 minutes
Intérieur du périmètre d'urbanisation Le soir et la fin de semaine	30 minutes
Extérieur du périmètre d'urbanisation Le jour, la semaine	32 à 45 minutes
Extérieur du périmètre d'urbanisation Le soir et la fin de semaine	30 à 45 minutes

## Formation des pompiers

Depuis l'adoption par le gouvernement du Québec en 2004 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un SSI municipal, tous les pompiers faisant partie d'un SSI doivent respecter les normes édictées dans ledit règlement.

Les formations suivantes ont été complétées en 2017

Titre de la formation	Nombre de pompiers ayant complété la formation en 2017
Pompier 1	2
Opérateur autopompe	0
Auto-sauvetage	4
Matière dangereuses-opération	4
Pompier 2	0

Au terme de l'année 2017, le personnel de la brigade se répartit comme suit, selon la formation exigée par l'ENPQ et le MSP du Québec

En formation Pompier 1	5
Pompier 1 complété ou DEP	32
Pompier 2 complété	4

## Entraînement

En 2017, en plus des entraînements mensuels normaux (pompes portatives, pompage sur glace, pompe, échelle portative, recherche de victimes, etc.) la brigade a été formée sur les nouveaux équipements acquis durant l'année :

- Appareil respiratoires autonomes
- Ventilateur à pression positive
- Caméra thermique

Dix 10 pompiers et officiers ont été formés en désincarcération.

## Réglementation en place

Les principaux règlements incendie sont les suivants :

- Règlement 01-17 constituant le Service de sécurité incendie de Pontiac<sup>1</sup>
- Règlement 14-07 concernant les installations et le stockage de réservoirs de propane<sup>2</sup>
- Règlement 01-04 concernant les feux à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de Pontiac<sup>3</sup>
- Règlement uniformisé 16-RM-05 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie<sup>4</sup>
- Règlement uniformisé 14-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Pontiac

## Budget du service de sécurité incendie

2015	538 230\$
2016	548 678\$ (non vérifié)
2017	635 572\$ (non vérifié)

## Retour sur les projets de 2017

- De nouvelles lignes directrices ont été émises en 2017 à l'intention des membres de la brigade, notamment pour améliorer la santé et la sécurité des membres de la brigade.
- De nouveaux appareils respiratoires autonomes ont été achetés et mis en service
- Une révision complète du matériel roulant a été faite et un règlement d'emprunt (02-17) de 750 000\$ a été adopté pour procéder à l'achat de 4 véhicules, conformément aux engagements de la municipalité en vertu du Schéma de couverture de risque. Un véhicule a été acheté en 2017 et un appel d'offre pour camion autopompe était en préparation.
- Un programme d'entretien préventif a été mis en place.
- Suite aux inondations du printemps 2017, une revue du matériel supplémentaire nécessaire pour faire face à une autre catastrophe a été faite.

<sup>1</sup> [http://www.municipalitepontiac.com/download\\_file/view/3251/980/](http://www.municipalitepontiac.com/download_file/view/3251/980/)

<sup>2</sup> <http://www.municipalitepontiac.com/files/4314/4951/8198/14-07 - Stockage de propane.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.municipalitepontiac.com/files/8513/4314/1653/Reglement\\_01-04 - feux\\_a\\_ciel\\_ouvert.pdf](http://www.municipalitepontiac.com/files/8513/4314/1653/Reglement_01-04 - feux_a_ciel_ouvert.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.municipalitepontiac.com/files/1014/6497/6691/16-RM-05 - securit\\_incendie.pdf](http://www.municipalitepontiac.com/files/1014/6497/6691/16-RM-05 - securit_incendie.pdf)

## Budget 2018

- 664 817\$ ont été budgétés pour le SSI en 2018.
- Le plan triennal prévoit les investissements suivants pour 2018 :
  - 25 000\$ pour des études préparatoires concernant le renouvellement des casernes
  - 75 000\$ pour l'achat de génératrices
  - 25 000\$ pour la mise à jour du plan des mesures d'urgence

## Projets 2018

- Le déploiement du système de communication pilotés par la MRC des Collines de l'Outaouais a besoin d'ajustement majeurs afin de répondre aux besoins de la municipalité de Pontiac. Des antennes supplémentaires seront nécessaires afin de rendre le système efficace en mode portable. Le SSI continuera de travailler avec les autres municipalités pour compléter le déploiement du réseau.
- La révision du plan d'urgence, particulièrement en ce qui concerne les inondations est en cours. Un post-mortem a été commandé afin de bonifier le plan. Des achats supplémentaires devront être fait afin d'améliorer la capacité d'intervention de la brigade et de la MRC. La plupart des besoins ont été identifiés. Le SSI participera à l'élaboration d'un budget et au processus d'approvisionnement.
- Compléter le processus d'approvisionnement pour le matériel roulant, tel que prévu au règlement d'emprunt (02-17).
- Préparer un plan pour le renouvellement des casernes de façon à pouvoir débiter les travaux pour la Caserne de Quyon en 2019.

## Programme de formation 2018

Les formations suivantes sont prévues en 2018 :

Titre de la formation	Nombre d'inscriptions envisagés
Pompier I	5
Opérateur autopompe	10
Pompier II	10
Instructeur I	5
Officier I	4

## Entraînement 2018

Dix entraînements (1 par mois sauf en juillet et aout) sont prévus en 2018.

En plus des entraînements réguliers, nous prévoyons formés (et équipé) la brigade pour le sauvetage sur glace ainsi que le sauvetage nautique.